

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025 : DELIBERATION N° 149

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Michèle GRAS pouvoir à Arnaud DECAGNY - Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY - Rémy PAUVROS pouvoir à Michel WALLET - Sophie VILLETTE pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL - Inèle GARAH pouvoir à Guy DAUMERIES

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Naguib REFFAS

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles :

- L.1 à L.9 relatif au champ d'application du présent code ;
- L.111-1 à L.142-3 relatifs aux droits, obligations et protections ;
- L.311-1 à L.311-3 relatifs aux conditions d'accès aux emplois ;
- L.313-1 relatif à la création des emplois de chaque collectivité ou établissement par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- L.313-4 relatif à l'obligation d'informer le centre de gestion de la création ou de vacance de tout emploi permanent ;
- L.332-1 à L.332-14 relatifs aux agents contractuels de la fonction publique ;
- L.332-23 relatif à la possibilité pour les collectivités territoriales de recruter des agents contractuels non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;
- L.332-24 à L.332-26 relatifs au contrat de projet,
- L.411-2 relatif aux corps et cadres d'emplois,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu les décrets :

- n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
- n° 2020-132 du 17 février 2020 modifiant le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
- n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat n° 141737 en date du 15 janvier 1997 qui précise que « la définition des emplois communaux, la fixation de leur nombre, ainsi que leur suppression, qu'il s'agisse de fonctionnaires municipaux ou d'agents non titulaires, sont des éléments de l'organisation des services communaux entrant dans la seule compétence du conseil municipal »,

Vu les délibérations du conseil municipal et notamment :

- n° 49 du 25 mars 2025 relative à la modification du tableau des effectifs,
- n° 101 du 17 juin 2025 relative à la modification du tableau des effectifs

Vu le dernier tableau des effectifs existant,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 23 septembre 2025,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant que l'activité de certains services nécessite de modifier le tableau des effectifs des emplois non permanents et permanents comme suit :

Emplois non permanents :

Considérant la nécessité de renforcer le service propreté urbaine pour le ramassage des feuilles mortes et le salage des écoles, crèches et espaces publics durant la période hivernale,

Qu'à ce titre, il est nécessaire de procéder à l'engagement d'un agent contractuel, non permanent, au grade de catégorie C d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour exercer les fonctions d'agent de propreté urbaine,

Considérant que le poste non permanent mentionné ci-dessus est pourvu pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en application de l'article L.323-23 du code général de la fonction publique, dont la durée de l'engagement est de 12 mois maximum pendant une période de 18 mois,

Emplois permanents :

Filière culturelle

Dans la perspective d'améliorer son service de lecture publique mais aussi d'offrir à nouveau l'accès aux collections du musée de Maubeuge, la Ville porte l'ambitieux projet de la création de la maison de la culture, futur tiers-lieu culturel, qui associera la médiathèque et le musée.

Dans le cadre de ce projet, elle entend offrir un accès facilité à la culture et répondre aux exigences d'une médiathèque d'une ville de près de 30 000 habitants et d'un musée ayant l'appellation « musée de France ».

A ce titre, la Ville s'est engagée, en 2023, auprès de la Médiathèque départementale du Nord par la signature d'un contrat d'objectifs de niveau 2.

Parmi ces objectifs, l'évolution de la superficie allouée à la lecture publique et la progression des moyens financiers (budgets d'acquisition des collections et d'action culturelle) et humains ont été identifiés comme prioritaires. Ils répondent, par ailleurs, aux recommandations de l'Etat.

Dans ce cadre, le contrat d'objectifs fixe à 15 agents l'effectif à atteindre et rappelle les recommandations de l'Etat quant à la qualification des agents (minimum 50 % de personnel qualifié dans le domaine des métiers du livre).

Au regard de ces objectifs, la Ville engage une progression du personnel de la médiathèque (dont l'effectif actuel est de 8 agents) par le recrutement de 3 responsables de service qui participeront à la mise en œuvre du projet culturel, scientifique éducatif et social (PCSES) de la médiathèque et du projet d'établissement du futur tiers-lieu médiathèque-musée et à la co-construction et la mise en place de leur futur service au sein d'une équipe dynamique :

- ✓ Un poste de Responsable du futur service petite enfance/jeunesse en médiathèque à temps complet, dont les missions sont les suivantes :

Responsabilité du service

- Evaluer l'existant, établir un état des lieux sur le volet petite enfance/jeunesse
- Etablir les stratégies de développement du service
- Accompagner les études de mises en œuvre des nouvelles offres de service notamment en vue de la création d'un espace petite-enfance
- Accompagner et conduire le changement
- Prendre une part active à la préparation du projet du futur musée-médiathèque :
 - *Contribuer aux COTECH, COPIL, aux groupes de travail, aux échanges avec la maîtrise d'ouvrage, aux échanges avec la maîtrise d'œuvre, etc.*
 - *Concevoir, élaborer des éléments techniques, estimer les besoins matériels, etc.*
 - *Mettre en œuvre les orientations du PCSES de la médiathèque et du projet d'établissement du musée-médiathèque*
 - *Créer et développer des synergies entre le musée et la médiathèque, amorcer ces synergies dans la médiathèque actuelle*

Piloter, gérer le service petite enfance/jeunesse

- Encadrer et animer, à terme, une équipe de 2 à 4 personnes
- Accompagner l'intégration de la médiathèque dans le réseau intercommunal

« Lire en Sambre » en cours de construction

- Créer et mettre en place des procédures métiers pour harmoniser et optimiser les pratiques
- Veiller à la réalisation et à la qualité des activités du service
- Participer à l'élaboration du budget prévisionnel et suivre l'exécution budgétaire des acquisitions
- Contribuer à l'organisation des outils de pilotage et d'évaluation, exploiter les résultats d'évaluation, produire les bilans du service
- Concevoir, rédiger et suivre les actes administratifs
- Travailler de manière transversale et collaborative
- Assurer l'intérim de la direction ponctuellement

Politique documentaire de lecture publique

- Initier une politique documentaire petite-enfance, jeunesse et en assurer la mise en œuvre, y intégrer un fonds parentalité
- Organiser et mettre en œuvre la politique d'acquisition de ces segments
- En lien avec la programmation culturelle de la médiathèque, proposer des orientations d'acquisitions et de demandes de prêts auprès de la médiathèque départementale du Nord
- Contribuer à la gestion de la collection : récolement, désherbage, etc.

Valorisation et médiation des collections, développement des publics

- Proposer et conduire une politique de valorisation, d'animation et de médiation culturelle concourant à la mise en valeur des collections petite-enfance, jeunesse
 - Initier, développer et conduire les actions partenariales du service
 - Accompagner et mettre en œuvre l'obtention de l'appellation « Bibliothèque relais » dans le cadre du dispositif « Premières pages »
 - Contribuer à la valorisation de l'offre et des actions du service sur les outils de communication de la médiathèque
 - Veiller à la réalisation et la qualité des activités du service
 - Participer aux permanences d'accueil des publics et accompagner les publics individuels et en groupes (conseil, orientation, animation, etc.)
- ✓ Un poste de Responsable du futur pôle numérique, image, son et jeux, à temps complet, dont les missions seront les suivantes :

Responsabilité du service :

- Evaluer l'existant, établir un état des lieux sur le volet numérique et les supports audios/vidéos
- Etablir les stratégies de développement du service
- Mener les études de mise en œuvre des nouvelles offres de service dans le futur tiers-lieu en vue, notamment de la création :
 - d'une ludothèque
 - d'un espace jeux vidéo
 - d'un Fablab ou équivalent
- Amorcer la création de ce futur service par le développement d'une offre

dans la médiathèque actuelle

- Prendre une part active à la préparation du projet de tiers-lieu musée-médiathèque :
 - *Contribuer aux COTECH, COPIL, aux groupes de travail, aux échanges avec la maîtrise d'ouvrage, avec la maîtrise d'œuvre, etc.*
 - *Concevoir, élaborer des éléments techniques, estimer les besoins matériels, etc.*
 - *Mettre en œuvre les orientations du PCSES de la médiathèque et du projet d'établissement du musée-médiathèque*
 - *Créer et développer des synergies entre le musée et la médiathèque, amorcer ces synergies dans la médiathèque actuelle*
- Accompagner et conduire le changement numérique en vue du futur tiers-lieu (RFID, SIGB, parc informatique, matériels, maintenance, etc.)
- Assurer l'intérim de la direction ponctuellement

Piloter, gérer le service numérique, image, son et jeux :

- Encadrer et animer, à terme, une équipe de 2 à 4 personnes
- Administrer, paramétrer, développer, mettre à jour et assurer la maintenance de premier niveau du matériel, des logiciels et supports numériques de la médiathèque en lien avec le service informatique de la Ville
- Accompagner l'intégration de la médiathèque dans le réseau intercommunal « Lire en Sambre » en cours de construction
- Créer et mettre en place des procédures métiers pour harmoniser et optimiser les pratiques
- Veiller à la réalisation et à la qualité des activités du service
- Participer à l'élaboration du budget prévisionnel et suivre l'exécution budgétaire du service
- Contribuer à l'organisation des outils de pilotage et d'évaluation, exploiter les résultats d'évaluation, produire les bilans du service
- Concevoir, rédiger et suivre les actes administratifs
- Travailler de manière transversale et collaborative

Politique documentaire de lecture publique

- Initier une politique documentaire pour le service numérique, image, son et jeux et en assurer la mise en œuvre
- Organiser et gérer la politique d'acquisition de ces segments
- En lien avec la programmation culturelle de la médiathèque, proposer des orientations d'acquisitions et de demandes de prêts auprès de la médiathèque départementale du Nord
- Contribuer à la gestion de la collection : récolement, désherbage, etc.
- Opérer le suivi et le développement des supports numériques proposés
- Exercer une veille des offres numériques, image, son et jeux
- Accompagner les changements numériques de la médiathèque

Valorisation et médiation des collections, développement des publics

- Proposer une politique de valorisation, d'animation et de médiation culturelle concourant à la mise en valeur des collections du service
 - Contribuer à la mise en œuvre et à l'animation de cette politique
 - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la programmation sur le volet numérique, image, son et jeux
 - Initier, développer et conduire des actions partenariales (culturels, éducatifs et sociaux)
 - Participer à la valorisation de l'offre et des actions du service sur les outils de communication de la médiathèque
 - Participer aux permanences d'accueil et d'accompagnement des publics individuels et en groupe
 - Participer aux projets transversaux de la médiathèque
- ✓ Un poste de Responsable du futur service adultes et adolescents en médiathèque, à temps complet, dont le profil est le suivant :

Responsabilité du service

- Évaluer l'existant, établir un état des lieux sur le volet adultes, adolescents
- Établir les stratégies de développement du service
- Accompagner et conduire le changement
- Prendre une part active à la préparation du projet du futur musée-médiathèque :
 - *Contribuer aux COTECH, COPIL, aux groupes de travail, aux échanges avec la maîtrise d'ouvrage, aux échanges avec la maîtrise d'œuvre, etc.*
 - *Concevoir, élaborer des éléments techniques, estimer les besoins matériels, etc.*
 - *Mettre en œuvre les orientations du PCSES de la médiathèque et du projet d'établissement du musée-médiathèque*
 - *Créer et développer des synergies entre le musée et la médiathèque, amorcer ces synergies dans la médiathèque actuelle*

Piloter, gérer le service adultes/adolescents :

- Encadrer et animer, à terme, une équipe de 2 à 4 personnes
- Accompagner l'intégration de la médiathèque dans le réseau intercommunal « Lire en Sambre » en cours de construction
- Créer et mettre en place des procédures métiers pour harmoniser et optimiser les pratiques
- Veiller à la réalisation et à la qualité des activités du service
- Participer à l'élaboration du budget prévisionnel et suivre l'exécution budgétaire des acquisitions
- Contribuer à l'organisation des outils de pilotage et d'évaluation, exploiter les résultats d'évaluation, produire les bilans du service
- Concevoir, rédiger et suivre les actes administratifs
- Travailler de manière transversale et collaborative
- Assurer l'intérim de la direction ponctuellement

Politique documentaire de lecture publique

- Initier une politique documentaire pour le secteur adultes et adolescents et en assurer la mise en œuvre
- Organiser et mettre en œuvre la politique d'acquisition de ces segments
- En lien avec la programmation culturelle de la médiathèque, proposer des orientations d'acquisitions et de demandes de prêts auprès de la médiathèque départementale du Nord
- Contribuer à la gestion de la collection : récolement, désherbage, etc.

Valorisation et médiation des collections, développement des publics

- Proposer et conduire une politique de valorisation, d'animation et de médiation culturelle concourant à la mise en valeur des collections adultes et adolescents
- Initier, développer et conduire les actions partenariales du service
- Contribuer à la valorisation de l'offre et des actions du service sur les outils de communication de la médiathèque
- Veiller à la réalisation et la qualité des activités du service
- Participer aux permanences d'accueil des publics et accompagner les publics individuels et en groupes (conseil, orientation, animation, etc.)

Ces trois postes pourront relever des grades de catégorie A :

- de bibliothécaire territorial
- ou d'attaché de conservation du patrimoine

Par ailleurs, le musée de Maubeuge, à l'appui des obligations qu'implique l'appellation « musée de France » et au regard du projet de rendre de nouveau accessibles les collections muséales, dont seules 10 % sont exposées aujourd'hui, doit également engager une progression de ses effectifs.

A ce titre, il est proposé la création des 2 postes suivants :

- ✓ Un poste de Responsable des expositions temporaires, à temps complet, relevant du grade de catégorie A d'Attaché de conservation du patrimoine, dont le profil est le suivant :

Responsabilité du service

- A terme, encadrer un futur assistant des expositions en charge d'un important volet de régie des expositions
- Assurer le lien avec le service des collections et notamment les régisseurs et le futur chargé de documentation et de valorisation des collections

Coconstruire et mettre en place la programmation d'expositions temporaires et la programmation scientifique associée :

- En lien avec la direction et aussi bien dans l'équipement actuel (espace de préfiguration) que dans le futur équipement musée-médiathèque, élaborer la politique et la programmation des expositions temporaires
- Participer à la construction des partenariats et être l'interlocuteur privilégié des partenaires de l'équipement pour les expositions temporaires
- Coordonner et assurer le suivi de la gestion des expositions temporaires

- Coordonner et accompagner les commissaires d'exposition
- Coordonner la mise en œuvre des demandes de prêts et l'organisation et éventuellement la réalisation de leur convoiement en lien avec l'équipe de régie des œuvres
- Elaborer les marchés publics en lien avec les expositions (scénographie, transport d'œuvres, ...)
- Coordonner la scénographie et sa mise en œuvre
- En lien avec le service de régie des œuvres, coordonner et participer aux accrochages des expositions temporaires.

Coordonner les contenus et publications scientifiques en lien avec les expositions temporaires :

- Coordonner et assurer le suivi de l'élaboration des catalogues d'exposition en lien avec la directrice, le futur chargé de la documentation et de l'iconothèque du musée, les auteurs et les maisons d'éditions
- Coordonner et rédiger les contenus scientifiques
- En lien avec le futur chargé de la documentation et de l'iconothèque, effectuer les recherches scientifiques et historiques nécessaires à l'élaboration des propos des expositions

Être un relais au sein de l'équipement en assurant la cohérence et le lien avec les expositions temporaires :

- Coconstruire, en lien avec le service des collections et de la régie des œuvres, la politique pluriannuelle de restauration et de dépôt en assurant le lien avec la programmation scientifique
- Participer à la politique d'acquisition en étant force de proposition
- Proposer une programmation scientifique, y compris autre que des expositions temporaires, en lien avec la programmation culturelle de l'équipement
- Coordonner la communication et la médiation autour des expositions en lien avec les services correspondants dont vous serez l'appui

Prendre une part active au projet de futur musée-médiathèque :

- Participer à la préparation du projet de tiers-lieu musée-médiathèque et notamment la création de synergies entre le musée et la médiathèque et amorcer ces synergies dans les espaces actuels ;
- Concevoir et piloter la conception de l'exposition temporaire prévue pour la réouverture de l'équipement ;
- Participer à la mise en œuvre du projet de tiers-lieu musée-médiathèque, notamment en participant à la mise en œuvre des marchés d'installateurs et de transporteurs d'œuvres d'art pour l'ensemble des espaces muséaux (permanent et temporaire), en étant l'interlocuteur, en lien avec la directrice, des architectes et scénographes pour les espaces d'exposition temporaire ;

Prendre une part active au chantier de montage en vue de l'ouverture de l'équipement

- Participer à la préparation du projet de tiers-lieu musée-médiathèque et notamment la création de synergies entre le musée et la médiathèque et amorcer ces synergies dans les espaces actuels
 - Concevoir et piloter la conception de l'exposition temporaire prévue pour la réouverture de l'équipement
 - Participer à la mise en œuvre des marchés d'installateurs et de transporteurs d'œuvres d'art pour l'ensemble des espaces muséaux (permanent et temporaire), en étant l'interlocuteur, en lien avec la directrice, des architectes et scénographes pour les espaces d'exposition temporaire
 - Prendre une part active au chantier de montage en vue de l'ouverture de l'équipement.
- ✓ Un poste de Régisseur du musée Henri Boëz et des collections municipales, à temps complet, dont le profil est le suivant :

Participer à la vie des collections :

- Organiser administrativement, juridiquement et logistiquement les mouvements d'œuvres et être amené à réaliser des convoiements
- Assurer les rotations des collections en salle
- En lien avec le responsable des collections et la responsable de la régie des œuvres, être associé à la politique d'enrichissement des collections et au suivi des acquisitions
- Opérer une veille sur les collections, afin de veiller à leur bonne conservation, tant en réserves que dans les salles d'exposition
- Prendre une part active à la définition de la politique de restauration, de dépôt, de prêts et d'acquisition

Participer activement au chantier des collections et au projet de réouverture du musée :

- Prendre une part active au chantier des collections initié en 2025
- En lien avec la responsable de la régie, mettre en œuvre le récolement des collections
- Participer, en lien avec la responsable de la régie, à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme des restaurations et notamment via un marché pluriannuel,
- Suivre les restaurations engagées aux côtés des conservateurs-restaurateurs, tant à Maubeuge qu'en cas de restauration en atelier ;
- Participer à l'élaboration du parcours de visite du futur musée et aux échanges avec la maîtrise d'œuvre et le scénographe missionnés sur le projet de tiers-lieu musée-médiathèque
- A la veille de l'ouverture du musée-médiathèque, participer à l'élaboration d'un marché d'accrochage en lien avec la responsable de la régie et la direction, et prendre une part active à l'accrochage des espaces permanents et temporaires

Participer à la programmation scientifique et aux expositions temporaires :

- Assister la responsable de la régie et le service des expositions dans la régie des expositions
- Prendre une part active aux montages d'expositions tant à l'Espace Boëz (espace de préfiguration déjà en usage) qu'au sein du futur musée-médiathèque ;
- Travailler en lien avec le service des expositions à l'élaboration et à la mise en œuvre de la programmation d'expositions temporaires et scientifiques
- Participer, en lien avec la responsable de la régie, à la mise en œuvre et à l'actualisation du Plan de sauvegarde des biens culturels, tant pour le musée Henri Boëz que pour les collections municipales
- En lien avec la responsable de la régie des œuvres et le futur chargé des collections, œuvrer activement à la documentation des collections (documentation, numérisation, informatisation, gestion de la base de données, ...)

Afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé que ce poste à temps complet soit ouvert sur les 3 grades relevant du cadre d'emplois de catégorie B des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à savoir :

- Assistant de conservation
- Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe
- Assistant de conservation principal de 1^{ère} classe

Filière administrative

- ✓ Création d'un poste d'Attaché territorial, grade de catégorie B relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet, pour exercer les fonctions d'assistant de direction administrative et financière dont le profil est le suivant :
 - * Pilotage de l'élaboration et du suivi des budgets des services en lien avec les chefs de service concernés relevant de la direction générale des services et de la direction du développement urbain
 - * Suivi financier des marchés relevant de ces directions (Relations avec les partenaires, mise en place d'outils de suivi, vérification de la conformité des factures avec les pièces du marché, vérification du service fait)
 - * Elaboration, rédaction des actes administratifs (délibérations, arrêtés, conventions financières...)
 - * Rédaction de comptes rendus
- ✓ Création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, à temps complet, pour exercer les fonctions de référent lutte contre les discriminations, prévention des radicalités et égalité femmes hommes, dont le profil est le suivant :
 - * Promouvoir, sensibiliser et impliquer habitants et partenaires dans la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes hommes et la prévention des radicalités
 - * Participer à l'organisation des instances de pilotage et aux démarches territoriales

- * Accompagner les porteurs de projet
- * Animer des ateliers thématiques auprès des habitants et des partenaires
- * Sensibiliser à la lutte contre les discriminations, égalités, radicalités inscrites dans le contrat de ville en respectant ses principes et ses ambitions
- * Participer aux instances partenariales en lien avec les thématiques du poste
- * Développer un travail partenarial en réseau
- ✓ En prévision du départ à la retraite de l'agent occupant le poste de Responsable du service Ressources Humaines et afin de permettre la transition et la transmission des connaissances, une offre d'emploi va être lancée.

Les missions principales de ce poste sont les suivantes :

- * Définir et mettre en œuvre la politique ressources humaines de la collectivité en cohérence avec les orientations stratégiques définies pour assurer l'accompagnement des collaborateurs, la qualité de vie au travail
- * Etre force de propositions auprès de la direction générale des services et des élus
- * Participer aux COPIL et COTECH des différents projets transverses, au comité RH et au collectif de direction
- * Favoriser l'attractivité et la fidélisation des talents en mettant en place des dispositifs adaptés de formation et de mobilité interne
- * Mener un dialogue social proactif avec les représentants du personnel en animant une démarche « d'aller vers » les services de terrain
- * Manager les différents pôles de la direction au quotidien et assurer la transversalité :
 - *Organiser et coordonner les différents pôles du service et apporter un appui quotidien à l'équipe*
 - *Piloter la direction avec un enjeu de sécurisation des actes et de modernisation des processus, pour accroître la réactivité, la qualité et le suivi des réponses données aux agents*
 - *Evaluer le travail en fonction des objectifs définis*
 - *Coordonner les actions et les procédures pour les rendre homogènes*
 - *Elaborer et contribuer à la mise à jour des outils de suivi de l'activité du service*
 - *Organiser la circulation des informations au sein des pôles de la direction et produire de l'information à destination des autres directions*
 - *Organiser le contrôle des actes administratifs*
- * Piloter la masse salariale :
 - *Intégrer les contraintes financières dans la mise en œuvre de la politique RH*
 - *Contrôler la gestion et l'engagement des dépenses*
 - *Piloter et contrôler la masse salariale et les crédits de personnel*
 - *Organiser la procédure d'élaboration du budget RH*
 - *Optimiser les processus financiers RH*

* Piloter la gestion administrative et statutaire :

- *Coordonner et garantir l'application des dispositions statutaires, législatives, réglementaires ou jurisprudentielles.*
- *Organiser la veille réglementaire.*
- *Proposer et mettre en œuvre les modalités de déroulement de carrière des agents dans le cadre réglementaire*
- *Instruire les procédures disciplinaires et suivre les contentieux*
- *Gérer les relations avec les organismes administratifs et sociaux*

Afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé que ce poste soit ouvert aux grades relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- ✓ Création d'un poste d'adjoint à la direction des finances, chargé d'assister le directeur dans la gestion financière, budgétaire et comptable, à temps complet, dont le profil est le suivant :

- * Participer à l'élaboration des différentes étapes budgétaires et au suivi des budgets de la collectivité
- * Aider au suivi de la dette financière
- * Assurer la gestion de l'actif et la variation de la valeur patrimoniale de celui-ci
- * Contribuer au mandatement de l'investissement
- * Réaliser les écritures de cessions et de dépréciations
- * Participer au suivi et aux inscriptions des autorisations de programmes, aux projets d'investissement et par corolaire l'exécution comptable des marchés publics
- * Faire la liaison entre le service financier, les services opérationnels et les entreprises, pour lever les obstacles

Afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé que ce poste soit ouvert sur les grades suivants :

- Attaché
- Rédacteur
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Filière technique

- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, pour exercer les fonctions de chargé de suivi des interventions techniques en écoles,
- ✓ En prévision du départ à la retraite de l'agent occupant le poste de Responsable du service Espaces verts et afin de permettre la transition et la transmission des connaissances, une offre d'emploi va être lancée.

Les principales missions du poste sont les suivantes :

- * Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'espaces verts :

- Traduire en actions les objectifs stratégiques de la direction générale des services techniques en matière de gestion des espaces verts

- Organiser les opérations de recensement du patrimoine vert de la collectivité

- Etablir pour les différents types d'espaces verts des protocoles de gestion

- Emettre des propositions et solutions techniques en matière d'aménagement des espaces verts

- Prévoir et suivre l'évolution de la flore indigène et plantée à long terme

- Participer à l'élaboration des CCTP des marchés publics

- * Encadrer et coordonner les activités du service des espaces verts comprenant les espaces verts, les stades, la Ferme du zoo :

- Mobiliser les équipes

- Adapter son management aux situations

- Repérer et réguler les dysfonctionnements et conflits

- Evaluer annuellement le travail des chefs d'équipes, fixer des objectifs et assurer leur suivi

- Transmettre son savoir faire

- Gestion et planification des congés des agents du service en fonction des besoins

- Gestion des heures supplémentaires

- * Planification organisation et coordination des travaux

- Réaliser des plans de principes d'aménagement et de plantation

- Elaborer le plan de fleurissement

- Organiser les activités selon les circonstances climatiques, techniques, et selon les besoins de la collectivité

- Contrôler la qualité des travaux réalisés

- Gestion des stocks et petits matériels

- Suivi des interventions liées aux réclamations (services internes, externes, associations, écoles, administrés...)

- Gestion des problématiques espaces naturels / zones humides (Pisselotte, Vivier, Sambre, Flamenne) en lien avec le chargé du suivi environnement et écologie

- * Coordonner les activités des entreprises sur les chantiers

- Planifier la réalisation des travaux avec l'entreprise

- Adapter et actualiser le planning quotidien des activités du chantier en fonction des contraintes (problèmes techniques, retards...)

- Repérer et gérer les dysfonctionnements

- Organiser les réunions de chantiers, rédiger les rapports et comptes rendus de chantiers

Afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé que ce poste à temps complet soit ouvert au grade de catégorie C d'agent de maîtrise principal et au grade de

catégorie B de Technicien territorial.

Considérant que les postes permanents mentionnés ci-dessus seront occupés par des fonctionnaires,

Que toutefois, ils pourront être pourvus, compte tenu des besoins du service et de la nature spécialisée des fonctions, et sous réserve de recherche infructueuse de candidats statutaires, par des agents contractuels sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique, au titre d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans,

Que le contrat sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir,

Que la durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans et qu'à l'issue de cette période maximale de 6 ans, si le contrat doit être reconduit, il ne pourra l'être que pour une durée indéterminée,

Que le candidat doit justifier des diplômes nécessaires d'accès aux cadres d'emplois concernés et que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, compte tenu des fonctions exercées, de la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience de l'agent,

Filière animation

- ✓ Création d'un poste d'adjoint d'animation, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, à temps complet, pour exercer les fonctions d'agent de crèche,

Filière technique

- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique, grade de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps complet, pour exercer les fonctions d'agent de restauration en crèche,

Considérant que les agents nommés pourront être rendus bénéficiaires des primes ou indemnités instituées par l'assemblée délibérante,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Approuve la création, au sein du tableau des effectifs, de l'emploi non permanent et des emplois permanents dans les conditions indiquées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus.

- Inscrit les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs.
- Acte que les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance

Naguib REFFAS

Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		247,00	2,22	249,22	124,10	24,00	148,10
Adjoint administratif pal 1 cl	C	71,00	0,00	71,00	52,80	2,00	54,80
Adjoint administratif pal 2 cl	C	68,00	1,00	69,00	28,00	4,00	32,00
Adjoint administratif terr.	C	38,00	0,00	38,00	18,00	0,00	18,00
Attaché	A	37,00	0,00	37,00	8,80	15,00	23,80
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	7,00	0,00	7,00	3,50	1,00	4,50
Rédacteur	B	14,00	0,00	14,00	9,00	0,00	9,00
Rédacteur principal 1 cl	B	5,00	0,00	5,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 2 cl	B	6,00	1,22	7,22	2,00	2,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		389,00	11,80	400,80	206,33	22,60	228,93
Adjoint technique pal 1 cl	C	52,00	0,00	52,00	22,80	0,00	22,80
Adjoint technique pal 2 cl	C	86,00	2,80	88,80	34,30	7,00	41,30
Adjoint technique territorial	C	89,00	9,00	98,00	58,93	4,60	63,53
Agent de maîtrise	C	63,00	0,00	63,00	29,80	0,00	29,80
Agent de maîtrise principal	C	56,00	0,00	56,00	47,00	1,00	48,00
Ingénieur	A	7,00	0,00	7,00	1,00	4,00	5,00
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	10,00	0,00	10,00	5,50	0,00	5,50
Technicien principal de 1 cl	B	6,00	0,00	6,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 2 cl	B	17,00	0,00	17,00	4,00	6,00	10,00
FILIERE SOCIALE (d)		62,00	2,75	64,75	32,23	11,46	43,69

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

059-215903923-20251006-D149-2025-DE

S²LO

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	25,00	0,66	25,66	19,00	0,00	19,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	27,00	2,09	29,09	8,43	9,66	18,09
Assistant socio-éducatif	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif cl ex	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	3,00	0,00	3,00	1,80	0,00	1,80
Educateur ter. jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,80	1,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		31,00	0,00	31,00	20,60	4,00	24,60
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	16,00	0,00	16,00	8,80	3,00	11,80
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	9,00	0,00	9,00	6,80	1,00	7,80
Cadre de santé	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Infirmier soins gén hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		2,00	0,50	2,50	0,50	1,00	1,50
Biologiste Hcl.	A	1,00	0,50	1,50	0,00	1,00	1,00
Biologiste, vétér, pha cl nle	A	1,00	0,00	1,00	0,50	0,00	0,50
FILIERE SPORTIVE (g)		18,00	0,00	18,00	10,00	1,00	11,00
Conseiller ter A.P.S principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller territorial A.P.S.	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	8,00	0,00	8,00	5,00	1,00	6,00
Educateur territorial A.P.S	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Opérateur A.P.S. principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		52,00	25,98	77,98	28,43	13,51	41,94
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	10,00	0,50	10,50	10,50	1,00	11,50
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Assistant conservation pal 1c	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant conservation pal 2c	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	3,00	3,20	6,20	2,40	1,00	3,40
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	6,00	14,57	20,57	5,10	3,40	8,50
Assistant ens. artistique	B	0,00	0,90	0,90	0,00	0,00	0,00
Attaché cons.	A	6,00	0,00	6,00	1,90	1,00	2,90
Bibliothécaire territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur (bibliothèque)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Professeur ens. art. Hcl.	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Professeur ens. art. cl.N	A	11,00	6,81	17,81	4,63	7,11	11,74

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		28,00	0,57	28,57	20,37	1,00	21,37
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	8,00	0,00	8,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial animation	C	14,00	0,57	14,57	13,37	0,00	13,37
FILIERE POLICE (j)		51,00	0,00	51,00	30,80	0,00	30,80
Brigadier (appellation)	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier-chef principal	C	30,00	0,00	30,00	23,80	0,00	23,80
Chef de service de police	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien-brigadier	C	20,00	0,00	20,00	6,00	0,00	6,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		880,00	43,82	923,82	473,36	78,57	551,93

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 059-215903923-20251006-D149_2025-DE



IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	430	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif pal 1 cl	C	ADM	430	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	430	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	371	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	ANIM	388	0,00	332-13	CDD
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	CULT	388	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	404	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	371	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Agent de maîtrise principal	C	TECH	526	0,00	332-10	CDI
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	376	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	376	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	371	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	371	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	371	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	368	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	376	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	446	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	444	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	S	480	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	638	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT				
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT				
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT				

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le



ID : 059-215903923-20251006-D149_2025-DE

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	458	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	458	0,00	332-8-5°	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	444	0,00	332-8-5°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	461	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	821	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	499	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	469	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	CULT	444	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché cons.	A	ADM	1015	0,00	332-10	CDI
Attaché principal	A	ADM	397	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	416	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	433	0,00	332-13	CDD
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	MS	1027	0,00	332-10	CDI
Biologiste Hcl.	A	MT	458	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur A.P.S pal 2cl	B	SP	494	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	697	0,00	332-10	CDI
Ingénieur	A	TECH	518	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	774	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	450	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	488	0,00	332-8-5°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	488	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	519	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	450	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	488	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	488	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	519	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	488	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	450	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur ens. art. cl.N	A	CULT	519	0,00	332-8-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	528	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur principal 2 cl	B	ADM	401	0,00	332-13	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	542	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	458	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	528	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	429	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	401	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	638	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	376	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	ANIM	371	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	371	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	387	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	396	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	371	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	S	368	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	S	368	0,00	332-23-1°	CDD
Agent spéc pal écoles mat 2 cl			0	0,00	332-24	A
Agent spéc pal écoles mat 2 cl			0	0,00	333-1_333-10	CDD
Chargé de mission			0	0,00	333-1_333-10	CDD
Collaborateur de cabinet			0	0,00	A	A
Collaborateur de cabinet			0	0,00	A	A
Contrat P.E.C			0	0,00	A	A
Contrat P.E.C			0	0,00	A	A
Contrat P.E.C			0	0,00	A	A
Contrat P.E.C			0	0,00	A	A
Contrat P.E.C			0	0,00	A	A

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	A
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	333-1_333-10	CDD
Directeur cabinet		OTR	0	0,00	A	A
Mediateur Urbain		OTR	0	0,00	A	A
Mediateur Urbain		OTR	0	0,00	A	A
Mediateur Urbain		OTR	0	0,00	A	A
Mediateur Urbain		OTR	0	0,00	A	A
Mediateur Urbain		OTR	0	0,00	A	A
Mediateur Urbain		OTR	0	0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Medico-social.
MT : Medico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5° : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 059-215903923-20251006-D149_2025-DE

S²LO